

Montpellier, Jeudi 19 septembre 2019

TRANSPORT

Appel à projet Vélo

Présenté il y a un an, le 14 septembre dernier, par le Premier ministre, le Plan « Vélo et mobilités actives », porte une ambition inédite pour faire du vélo un mode de transport à part entière. Il vise l'objectif de tripler la part modale du vélo dans les déplacements du quotidien d'ici 2024, en passant de 3 à 9 %. Pour y parvenir, il s'articule autour de quatre grandes orientations : la sécurisation des déplacements à vélo, la lutte contre le vol, la mise en place d'un cadre incitatif notamment fiscal, et la promotion d'une véritable culture du vélo.

Parmi les mesures clés du plan, le Gouvernement avait annoncé la mobilisation inédite de 350 M€ pour la création d'un « fonds mobilités actives » consacré au cofinancement par l'Etat, aux côtés des collectivités, d'infrastructures cyclables. Ce fonds est consacré à la résorption de discontinuités d'itinéraires cyclables (franchissements de gares, d'autoroutes, etc.), qui pénalisent la sécurité et la qualité du trajet des cyclistes. Il est inscrit dans la programmation des infrastructures du projet de loi d'orientation des mobilités.

Dans ce cadre, le ministère de la Transition écologique et solidaire a lancé le 13 décembre 2018 l'Appel à projets « Fonds mobilités actives - Continuités cyclables » afin d'identifier les projets dans les territoires éligibles à ce financement.

Aujourd'hui, le Gouvernement annonce les 152 premiers projets retenus dans le cadre de l'appel à projets. Avec 275 dossiers déposés par 170 collectivités ou sociétés, le résultat de cet appel à projets confirme l'engagement fort des territoires dans la mise en place d'infrastructures pour le vélo. Les 152 dossiers lauréats, couvrant 111 territoires, bénéficieront d'une aide totale de 43,7 millions d'euros de subventions, pour la réalisation de projets d'aménagement cyclables variés et utiles, comme la création de passerelles, la réhabilitation de ponts ou de tunnels, la sécurisation des franchissements de carrefours complexes, etc.

Dans le département de l'Hérault, 8 projets ont été retenus pour un montant total de subventions de 1 270 638 euros.

... / ...

Service départemental de la communication interministérielle

04 67 61 61 25 - pref-communication@herault.gouv.fr

Site internet : www.herault.gouv.fr



@prefet34



Communiqué de presse



Retrouvez L'État dans l'Hérault
sur www.herault.gouv.fr
et sur nos réseaux sociaux



@Prefet34

Porteur de projet	Projet	Montant de la subvention
Communauté de Communes Vallée de l'Hérault	Passerelle de liaison entre le lycée et le pôle d'échange multimodal à Gignac	640 000,00 €
Conseil Départemental	Voie cyclable Avenue Georges Frèche (Pérois) – Aéroport de Montpellier	34 040,00 €
Conseil Départemental	Passerelle cyclable sur le canal Philippe Lamour (Mauguio) + Axe cyclable allant de Mauguio au PEM de Baillargues (6km de piste)	85 000,00 €
Conseil Départemental	Liaison cyclable entre Balaruc les Bains - Frontignan - ZA la Bordelaise (RD2e2)	44 568,00 €
Montpellier Méditerranée Métropole	Piste cyclable Avenue Gossec (St Jean de Védas)	76 990,00 €
Montpellier Méditerranée Métropole	Piste cyclable à Prades le Lez	201 329,00 €
Montpellier Méditerranée Métropole	Passerelle métallique sur la Mosson (Lattes)	50 000,00 €
Ville de Sète	Piste cyclable reliant les quartiers nord de Sète	138 170,00 €

Contact presse : **Brigitte Poncet**

Chargée de communication de la DREAL Occitanie

05 62 30 26 33

Service départemental de la communication interministérielle

04 67 61 61 25 - pref-communication@herault.gouv.fr

Site internet : www.herault.gouv.fr



@prefet34

